

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

DAIMLER TRUCK FINANCIAL SERVICES FRANCE SA

Société anonyme au capital de 114.037.000 euros
Siège social : 7, avenue Nicéphore Niepce – 78180 Montigny-le-Bretonneux
903 935 724 RCS Versailles

Comptes annuels du 01/01/2025 au 31/12/2025
Comptes annuels approuvés par décision de l'AGO du 12 juin 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Daimler Truck Financial Services France S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 mai 2026

Paris, le 28 mai 2026

KPMG S.A.
Sophie Meddouri
Associée

CARMYN SAS
Réda Sebti
Associé

1 Bilan publiable

En milliers d'euros

POSTES ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	-	-
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	-	-
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT & ASSIMILES	-	-
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (Note 1)	214 212	143 620
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	-	-
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	-	-
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	-	-
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	-	-
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (Note 2)	235 047	170 915
LOCATION SIMPLE (Note 2)	97 821	63 881
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 3)	51	348
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 3)	-	1
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	-	-
ACTIONS PROPRES	-	-
AUTRES ACTIFS (Note 4)	5 360	14 643
COMPTES DE REGULARISATION (Note 5)	1 444	600
TOTAL DE L'ACTIF	553 936	394 009
POSTES PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
BANQUES CENTRALES, C.C.P.	-	-
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT & ASSIMILES (note 6)	174 135	70 507
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (Note 7)	265 407	163 270
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	-	-
AUTRES PASSIFS (Note 8)	10 035	55 262
COMPTES DE REGULARISATION (Note 9)	2 073	1 306
PROVISIONS (Note 10)	705	1 671
DETTES SUBORDONNEES	-	-
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	-	-
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	-	-
CAPITAL SOUSCRIT (Note 11)	114 037	114 037
PRIMES D'EMISSION	-	-
RESERVES	-	-
ECART DE REEVALUATION	-	-
PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-
REPORT A NOUVEAU (+/-) (Note 11)	(12 044)	(10 524)
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-) (Note 11)	(412)	(1 521)
TOTAL DU PASSIF	553 936	394 009

2 Hors Bilan

En milliers d'euros

POSTES HORS BILAN	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNES	305 114	349 998
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
- Engagements en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
- Engagements en faveur de la clientèle (Note 11)	305 114	349 998
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
ENGAGEMENTS RECUS	160 000	150 000
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
- Garanties reçues de la clientèle		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
- Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	150 000	150 000
- Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	10 000	
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
- Autres engagements reçus		

3 Compte de résultat

En milliers d'euros

POSTES RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	Variation
+ Intérêts et produits assimilés (Note 1)	6 893	10 607	(3 715)
- Intérêts et charges assimilées (Note 1)	(9 180)	(9 540)	360
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées (Note 2)	59 496	33 218	26 278
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées (Note 2)	(48 443)	(26 320)	(22 123)
+ Produits sur opérations de location simple (Note 2)	19 448	12 718	6 730
- Charges sur opérations de location simple (Note 2)	(14 986)	(9 601)	(5 385)
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-	-
+ Commissions (produits) (Note 3)	763	461	302
- Commissions (charges) (Note 3)	(2 054)	(2 470)	416
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-	-
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement assimilé	-	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	13	-	13
- Autres charges d'exploitation bancaire	-	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	11 950	9 073	2 864
- Charges générales d'exploitation (Note 4)	(9 118)	(9 009)	(109)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (Note 4)	(299)	(305)	6
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 533	(240)	2 760
- Coût du risque (Note 5)	(2 945)	(1 280)	(1 664)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(412)	(1 521)	1 096
+/- Gains ou pertes sur actif immobilisés	-	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(412)	(1 521)	1 096
+/- Résultat exceptionnel	-	-	-
- Impôt sur les bénéfices	-	-	-
+/- Dotations/ Reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-	-
RESULTAT NET	(412)	(1 521)	1 096

4 Notes annexes au Bilan et au Compte de résultat

4.1 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2025

A la fin de l'année 2025, DTFs France a déployé un programme d'affacturage sans recours. Cette opération consiste à externaliser une partie du portefeuille de créances Wholesale en cédant à un établissement de factoring les créances commerciales financées auprès des concessionnaires. Les créances éligibles sont refinancées sur la base de leur valeur nominale, diminuée d'un dépôt de garantie (retenue de garantie) ainsi que de la commission d'affacturage, laquelle inclut le coût de financement

Le transfert juridique s'opère par subrogation de créance, entraînant une décomptabilisation des expositions cédées du bilan de DTFS France, réduisant ainsi son encours de créances commerciales effectuées avec la clientèle.

Au 31/12/2025, l'encours cédé dans le cadre de ce dispositif s'élève à 18 124 K€ et le dépôt de garantie à 972 K€

4.2 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de Daimler Truck Financial Services France S.A. sont établis conformément à la réglementation française en vigueur et aux principes comptables généralement admis en France applicables aux établissements de crédit. Leur présentation repose sur les états publiables définis par le règlement ANC n° 2014-07 du 27 novembre 2014 relatif aux comptes du secteur bancaire et par le règlement ANC n° 2022-06 portant sur la modernisation des états financiers, tels qu'harmonisés par le règlement ANC n° 2023-03.

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect des dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatives au Plan Comptable Général, tel que modifié également par le règlement sur la modernisation des états financiers. Il est précisé que l'évolution récente du Plan Comptable Général n'a pas eu d'impact sur les méthodes comptables retenues par Daimler Truck Financial Services France S.A.

A ce titre, la société applique le principe de prudence et respecte les hypothèses de base suivantes :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- l'indépendance des exercices.

4.2.1 Immobilisations

4.2.1.1 Biens donnés en Location

Conformément à l'annexe II de l'instruction de la Commission Bancaire n° 90-01 du 1^{er} avril 1990, les immobilisations données en location sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition.

Elles sont enregistrées :

- Au poste " Crédit-Bail et location avec option d'achat " lorsque le contrat stipule une option d'achat au bénéfice du client,
- Au poste " Location simple " dans les autres cas.

Ces postes regroupent les immobilisations données en location, présentées nettes des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les dispositions issues des règlements du CRC relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, ainsi que celles du règlement CRC 2004-06 — désormais abrogé et intégralement reprises dans le règlement ANC 2014-07 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs — sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2005.

Toutefois, conformément à leur champ d'application, les entreprises exerçant des activités de crédit-bail sont exclues des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 précités, au profit des règles spécifiques applicables à cette activité.

➤ Immobilisations en crédit-bail

Conformément à l'article 39 C, I, alinéa 3 du Code Général des Impôts, Daimler Truck Financial Services France S.A. a opté à compter de l'exercice 2023 pour la méthode de l'amortissement financier des biens mobiliers affectés à des opérations de crédit-bail pour la détermination du résultat.

➤ Immobilisations en location simple

Les biens donnés en location simple sont amortis selon les règles comptables et fiscales de droit commun, sur leur durée probable d'utilisation. Les amortissements sont calculés valeur résiduelle incluse, conformément aux principes applicables aux biens mis à disposition pour une activité locative.

Durées et modes d'amortissements appliqués :

	Durée	Mode d'amortissement
▪ Véhicules industriels	6 ans	Amortissement linéaire
▪ Autocars	7 ans	Amortissement linéaire

4.2.1.2 Immobilisations à usage de l'entreprise

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées dans le cadre de l'activité propre de la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient, lorsque produites en interne. Conformément au règlement ANC 2014-07 modifié par le règlement ANC 2020-10, ces immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée.

Durées usuelles d'amortissement appliquées par la société :

- Les logiciels sont amortis sur 1, 3 ou 5 ans ;
- Les agencements et installations sont amortis sur 5, 10 ou 25 ans ;
- Le mobilier, les matériels de bureau et informatique sont amortis sur des durées allant de 3 à 10 ans ;

4.2.2 Les commissions

Le poste de charge de commissions enregistre la rémunération des apporteurs d'affaires et du réseau de distribution. Le poste de produit de commissions enregistre la commission d'affacturage perçue sur les contrats wholesale.

4.2.3 Les créances

Les créances et crédits à la clientèle sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur nominale.

Traitement comptable du risque de crédit

Conformément à l'article 2221-1 du règlement ANC n° 2014-07 modifié relatif aux comptes annuels des entreprises du secteur bancaire, les établissements assujettis distinguent, au sein de leurs risques de crédit, les encours sains et les encours douteux.

Définitions :

- Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré
- Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

Conformément à l'article 2231-2 du même règlement, les établissements doivent enregistrer, pour les encours douteux ou douteux compromis, des dépréciations en valeur actualisée, couvrant l'ensemble des pertes prévisionnelles identifiées.

Traitement du risque futur :

Pour les besoins de consolidation du Groupe Daimler Truck, DTFS France comptabilise dans ses états financiers en normes IFRS une provision pour pertes attendues (Expected Credit Loss – ECL) y compris sur les créances saines.

DTFS France a choisi d'appliquer la même approche dans ses comptes sociaux en normes françaises, en constituant une provision statistique destinée à couvrir le risque futur sur les encours sains.

Cette provision n'étant pas fiscalement déductible, DTFS la réintègre extra-comptablement pour la détermination de son résultat fiscal.

Traitement du risque avéré :

Dès lors qu'une contrepartie présente un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception de tout ou partie des sommes dues au titre de ses engagements contractuels — indépendamment de l'existence d'éventuelles garanties — DTFS classe l'ensemble des créances impayées relatives à cette contrepartie en créances douteuses.

DTFS considère l'existence d'un risque avéré dès lors que :

- La contrepartie présente une ou plusieurs créances impayées depuis plus de 90 jours
- Indépendamment de l'existence de tout impayé, elle a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie ou que cette dernière fait l'objet d'une procédure contentieuse telle que le surendettement, le redressement judiciaire, le règlement judiciaire, la liquidation judiciaire, la faillite personnelle, la liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal.

Le classement en créances douteuses s'applique par contagion à l'ensemble des encours détenus sur la même contrepartie.

Les créances douteuses sont intégralement dépréciées.

La dépréciation couvre :

- Le montant des créances impayées ;
- La perte de valeur entre la valeur nette comptable de l'immobilisation financée (capital restant dû), et sa valeur de marché, déterminée à dire d'expert.

Les dépréciations sont revues à chaque clôture afin de refléter les meilleures estimations actualisées de pertes probables. Les dotations et reprises sur créances saines, les dotations et reprises sur créances douteuses, les dotations et reprises de dépréciations des immobilisations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées au compte de résultat dans le poste Coût du risque ».

4.2.4 Les provisions pour dépréciation des créances

Les provisions sont constituées et présentées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes annuels des entreprises du secteur bancaire.

Ce poste comprend :

- Les provisions pour risques et charges non directement liés à des opérations bancaires Conformément aux articles L. 311-1 et L. 311-2 du Code monétaire et financier, il s'agit des provisions destinées à couvrir des risques ou charges nettement identifiés quant à leur objet, mais dont le montant ou l'échéance ne peut être déterminé(e) de manière précise et qui ne découle pas directement des opérations bancaires ou des opérations connexes définies par le Code monétaire et financier.

- Les provisions pour risques et charges liés aux opérations bancaires

Ce poste recouvre également les provisions relatives à des risques inhérents aux opérations bancaires mentionnées à l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier, ainsi qu'aux opérations connexes visées à l'article L. 311-2, lorsque des événements survenus ou en cours rendent la survenance de ces risques probable, même si leur réalisation demeure incertaine.

Ces provisions sont comptabilisées dès lors que le risque est probable, nettement identifié, et que son montant peut être estimé avec une fiabilité suffisante, conformément aux principes du règlement ANC 2014-07.

Les méthodes de calcul diffèrent selon la nature de l'activité financée.

- Pour l'activité Wholesale, les provisions pour risque sont déterminées à partir d'un modèle statistique intégrant principalement : l'évaluation de la santé financière du concessionnaire, l'analyse de son profil de risque historique et sectoriel et les signaux d'alerte identifiés lors des revues de portefeuilles. Le modèle permet d'estimer un taux de perte attendu, appliqué aux encours concernés.

- Pour l'activité Fleet, les provisions sont également calculées à partir d'un modèle statistique, reposant notamment sur les pertes historiques observées, l'ancienneté des impayés et l'évolution comportementale des clients.

4.2.5 Les provisions pour pensions et obligations similaires

Les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite (IDR) sont évalués conformément à la Recommandation ANC n° 2013-02 relative aux engagements sociaux.

DTFS France applique la méthode simplifiée prévue par cette recommandation, adaptée aux entreprises dont les engagements se limitent à des avantages postérieurs à l'emploi non complexes.

Cette méthode prend en compte :

- L'ancienneté des salariés,
- Le barème légal ou conventionnel applicable,
- La probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise à la date de départ en retraite,
- L'actualisation des flux futurs.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont :

- Le taux d'inflation : 2,50 % (Hypothèse hausse de salaires)
- Le taux d'actualisation annuel : 3.56 % (TEC 10 du 31 décembre 2025)
- Le taux annuel de rotation du personnel calculé avec une hypothèse de 1,74 % moyenne sur les quatre dernières années.
- Table de mortalité 2018-2020

Le montant de l'évaluation de la provision d'Indemnité de Départ en Retraite (IDR) au 31/12/2025 s'élève à 191 K€. Ce montant correspond à la valeur actualisée de l'engagement de l'entreprise envers ses salariés à la date de clôture.

4.2.6 Emprunts et dettes avec les établissements de crédit et la clientèle

Les emprunts à terme et leurs intérêts courus non échus sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale selon la nature du prêteur soit en Dettes envers les établissements de crédit », soit en Opérations avec la clientèle ».

La trésorerie est centralisée dans des comptes ouverts auprès de Daimler Truck AG. Le découvert est inscrit au passif du bilan en Opérations avec la clientèle ».

Les emprunts à terme ainsi que leurs intérêts courus non échus sont comptabilisés au passif du bilan pour leur valeur nominale. Ils sont présentés en fonction de la nature du prêteur :

- en « Dettes envers les établissements de crédit » lorsque le financement provient d'institutions financières ;
- en « Opérations avec la clientèle » lorsque le prêteur relève de la clientèle ou d'entités apparentées relevant de cette catégorie.

Les intérêts sur emprunts sont calculés prorata temporis et sont reconnus en résultat selon le principe de rattachement à l'exercice dans le poste « intérêts et charges assimilées »

La gestion de trésorerie du groupe est centralisée auprès de Daimler Truck AG, qui met à disposition des comptes courants internes rémunérés. Le solde fusionné de ces comptes est enregistré au bilan dans la rubrique « Opérations avec la clientèle » :

- à l'actif lorsqu'il présente une position débitrice (trésorerie positive) ;
- au passif lorsqu'il présente une position créditrice (découvert assimilable à un financement de trésorerie).

Les agios perçus sont comptabilisés en résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés ». A l'inverse, les agios payés sont enregistrés en résultat dans le poste Intérêts et charges assimilées »

4.2.7 Honoraires du commissaire aux comptes

Au titre de l'exercice 2025, l'évaluation des honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 81 855 € (hors taxes)

4.2.8 Impôt sur les sociétés

Daimler Truck Financial Services France S.A. a opté pour le régime d'intégration fiscale de Daimler Truck Finance.

4.2.9 Rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration et dirigeants

Conformément aux dispositions applicables, les informations relatives aux rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants ne sont pas mentionnées dans l'annexe aux comptes annuels, dès lors que leur divulgation serait de nature à permettre l'identification de la situation individuelle d'un membre déterminé de ces organes. En conséquence, elle n'est pas présentée dans les annexes aux comptes.

4.3 Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

4.3.1 Notes sur le bilan

4.3.1.1 Note 1 : Actif - Opérations auprès de la clientèle

Créances commerciales

En Milliers d'euros	31/12/2025				31/12/2024
	Durée résiduelle inférieure ou égale à 1 mois	Durée résiduelle supérieure à 1 mois et inférieure ou égale à 3 mois	Durée résiduelle supérieure à 3 mois et inférieure ou égale à 6 mois	Total	
Encours Sains	19 592	18 974	139 009	177 575	101 917

Crédits à l'équipement

En Milliers d'euros	31/12/2025							31/12/2024
	Durée résiduelle inférieure ou égale à 1 mois	Durée résiduelle supérieure à 1 mois et inférieure ou égale à 3 mois	Durée résiduelle supérieure à 3 mois et inférieure ou égale à 6 mois	Durée résiduelle supérieure à 6 mois et inférieure ou égale à 1 an	Durée résiduelle supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans	Total	
Encours Sains	1 092	2 191	3 313	3 443	12 182	392	22 612	34 613
Encours douteux	118	236	357	371	1 312	42	2 435	0
Provisions	-59	-118	-178	-185	-656	-21	-1 217	0
Total	1 151	2 309	3 491	3 628	12 838	413	23 829	0

Créances rattachées - opérations auprès de la clientèle

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées - opérations auprès de la clientèle	12 807	7 090

4.3.1.2 Note 2 : Crédit-bail et opérations assimilées

En Milliers d'euros	31/12/2025		
	Crédit-bail	Location simple	TOTAL
A. Immobilisations en cours	-	-	-
B. Immobilisations			
Montants bruts au 01/01/2025	201 966	75 117	277 083
- Acquisitions	122 517	48 422	170 939
- Cessions	15 521	924	16 445
Montants bruts au 31/12/2025	308 962	122 615	431 578
C. Amortissements			
Montants au 01/01/2025	33 311	11 270	44 580
- Dotations de l'exercice aux amortissements	44 930	15 113	60 043
- Reprises relatives aux cessions	1 230	127	1 357
Montants au 31/12/2025	77 011	26 255	103 266
D. Soldes nets Immobilisations	231 952	96 360	328 311
E. Dépréciations	0	0	0
F. Créances Rattachées	1 859	1 206	3 065
G. Créances Douteuses			
- Montants Bruts	4 816	414	5 230
- Dépréciations	3 579	159	3 738
Montants nets	1 236	255	1 491
Totaux Figurant à l'Actif	235 047	97 821	332 868

4.3.1.3 Note 3 : Immobilisations propres**Immobilisations Incorporelles**

En Milliers d'euros	01/01/2025	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/2025
Valeurs brutes	647	-	-	234	881
Dépréciations/ amortissements	- 298	- 298	-	- 234	- 830
Total	349	- 298	-	-	51

Immobilisations corporelles

En Milliers d'euros	01/01/2025	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/2025
Valeurs brutes	8	-	-	9	17
Dépréciations/ amortissements	- 6	- 1	-	- 9	- 17
Total	2	- 1	-	-	-

4.3.1.4 Note 4 : Autres actifs

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Créances sur l'Etat	3 706	1 786
Créances Diverses	45	11
Dépôts de garantie	972	
Débiteurs Divers	637	12 846
Total Autres Actifs	5 360	14 643

4.3.1.5 Note 5 : Comptes de régularisations actifs

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Charges Constatées d'avance	655	595
Produits à recevoir	790	5
Autres comptes de régularisations	0	0
Total Comptes de Régularisation Actif	1 445	600

4.3.1.6 Note 6 : Dettes envers les établissements de crédit et assimilées

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Valeur Nominale emprunts banque	173 000	70 000
Intérêts Courus emprunts banque	1 135	507
Total dettes envers les établissements de crédit et assimilés	174 135	70 507

Les Echéances des emprunts sont les suivantes :

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Moins de un mois	0	0
De un mois à trois mois	15 000	0
De trois mois à six mois	8 000	0
De six mois à un an	47 000	0
De un an à cinq ans	103 000	70 507
Plus de de cinq ans	0	0
Total dettes envers les établissement de crédit et assimilés par échéances	173 000	70 507

4.3.1.7 Note 7 : Passif – Opérations avec la clientèle

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Valeur nominale des emprunts auprès de la clientèle	239 000	162 000
Intérêts Courus emprunts auprès de la clientèle	745	1 270
Comptes ordinaires avec la clientèle	(*) 25 662	-
Total Opérations avec la clientèle	265 407	163 270

(*) Le découvert bancaire, présenté en « Autres passifs » au titre de l'exercice précédent (note 8), est reclassé en « Opérations avec la clientèle » au 31 décembre 2025

Les Echéances des emprunts sont les suivantes :

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Moins de un mois	55 000	26 270
De un mois à trois mois	100 000	80 000
De trois mois à six mois	-	10 000
De six mois à un an	46 000	20 000
De un an à cinq ans	38 000	27 000
Plus de de cinq ans	-	-
Total Opérations avec la clientèle par échéances	239 000	163 270

4.3.1.8 Note 8 : Autres passifs

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Comptes Intra Groupe	0	(*) 35 322
Autres créditeurs divers	8	224
Créditeurs divers / Assurance	0	10
Total Autres Passifs	8	35 556

(*) Le découvert bancaire, présenté en « Autres passifs » au titre de l'exercice précédent, est reclassé en « Opérations avec la clientèle » au 31 décembre 2025 (note 7)

Dettes Rattachées

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dettes Personnel et organismes sociaux	1 712	1 744
Fournisseurs	3 827	2 856
Factures non parvenues	4 489	15 106
Total Dettes rattachées	10 027	19 706

Les Echéances des Autres Passifs - Dettes rattachées sont les suivantes

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
A moins d'un an	10 035	55 262
De un an à cinq ans	-	-
Plus de cinq ans	-	-
Total Opérations avec la clientèle par échéances	10 035	55 262

4.3.1.9 Note 9 : Comptes de régularisation passifs

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Commissions à Payer	1 051	787
Etat Charges à payer	674	174
Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures à établir	249	-
Produits Constatés d'avances - Contributions	98	345
Total Compte de Régularisation	2 073	1 306

4.3.1.10 Note 10 : Provisions

En Milliers d'euros	31/12/2024	Dotation	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non-utilisée)	31/12/2025
Provisions pour risque de crédit	1401	467		1401	467
Provision pour risque Retraite	192	0		1	191
Provision pour risque Divers	79	16	47		47
Total Provisions	1 671	483	47	1 402	705

4.3.1.11 Note 11 : Capitaux propres

En Milliers d'euros	A l'ouverture	Affectation		Résultat 2025	31/12/2025
		Résultat 2024	Distribution		
Capital Social	114 037	-	-	-	114 037
Réserves	0	-	-	-	0
Report à nouveau	-10 523	-1 521	-	-	-12 044
Résultat	-1 521	1 521	-	-412	-412
Total Capitaux propres	101 993	-	-	-412	101 581

4.3.2 Notes sur le compte de résultat

4.3.2.1 Note 1 : Intérêts – Produits et charges et assimilés

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur créances commerciales	5 580	9 483
Intérêts Crédit à l'équipement	1 312	1 124
Intérêts sur compte courant	0	0
Total Intérêts et produits assimilés	6 893	10 607
En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur emprunts à terme	9 076	9 540
Intérêts sur comptes courants	104	
Total Intérêts et charges assimilées	9 180	9 540

4.3.2.2 Note 2 : produits et charges sur opérations de crédit-bail et assimilés et opérations de location simple

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Produits sur opérations crédit bail et assimilés	54 855	33 217
Autres produits sur opérations crédit bail et assimilés	4 641	
Produits sur opérations de location simple	19 436	12 718
Autres produits sur opérations de location simple	12	
Total produits sur opérations crédit bail et assimilés et opérations de location simple	78 944	45 935
En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Charges sur opérations crédit bail et assimilés	48 443	26 320
Charges sur opérations de location simple	14 986	9 601
Total charges sur opérations crédit bail et assimilés et opérations de location simple	63 429	35 921

4.3.2.3 Note 3 : Commissions

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Produits de commissions d'assurance	18	
Autres produits de commissions	745	461
Commissions d'apport	-2 054	-2 470
Total commissions	-1 291	-2 009

4.3.2.4 Note 4 : Charges générales d'exploitation

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	-2 967	-3 227
Charges sociales	-1 899	-1 681
Impôt et taxes	-389	-364
Autres services extérieurs	-3 689	-3 730
Charges Bancaires	-153	-5
Charges Diverses	0	39
Provisions pour risques	0	0
Charges Refacturées	-21	-42
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelle	-299	-305
Total Charges générales d'exploitation	-9 417	-9 314

4.3.2.5 Note 5 : Coût du risque

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dotations et reprises sur provisions pour dépréciation de l'actif		
- Sur Créances douteuses	-432	-144
- Sur Encours douteux	-3 434	-946
Pertes et profits sur créances	0	-
Dotations et reprises sur provisions pour risque de Crédit	922	-191
Total Charges générales d'exploitation	-2 945	-1 280

4.3.3 Notes sur le hors bilan

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Engagements en faveur de la clientèle	305 114	349 998
- Activité Crédit Bail, location simple et Crédit classique	180 549	154 733
- Activité financement réseau concessionnaire	124 564	195 265
Engagements de garantie	150 000	150 000
- Garanties reçus d'établissements de crédit	10 000	-
- Garanties reçues de la clientèle	150 000	150 000

4.3.4 Autres informations

4.3.4.1 Répartition de l'actionnariat au 31/12/2025

Le capital se compose de 11 403 700 parts de 10 € de valeur nominale réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du Capital
DAIMLER TRUCK FINANCIAL SERV GMVH	11 403 699	99,99 %
DAIMLER TRUCK VERMOGENS	1	0,01 %

4.3.4.2 Comptes consolidés

Daimler Truck Financial Services France S.A. est consolidée par Daimler Truck AG ayant son siège social en Allemagne, à l'adresse suivante : Daimler Truck AG, Fasanenweg 10, 70771 Leinfelden-Echterdingen, Germany

4.3.4.3 Délais de paiement

En application des dispositions du code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles figurant en annexe de l'article A. 441-2 du code de commerce, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu.

Tableau 2.3.1 : Factures reçues non réglées au 31/12/2025

Article D. 441-6, I, 1° du code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu					
Montants en €	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (31 jour et plus)
Nombre de factures concernées	27	20	37	23	107
Montant total des factures concernées (TTC)	3 237 964,65	134 746,47	302 498,50	151 388,30	588 633,27
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,38 %	0,02 %	0,04 %	0,02 %	0,07 %

Tableau 2.3.2 : Factures émises non réglées au 31/12/2025

Article D. 441-6, I, 2° du code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu					
Montants en €	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (31 jour et plus)
Nombre de factures concernées	2600	117	69	797	983
Montant total des factures concernées (TTC)	14 039 215,02	896 134,96	45 955,97	6 166 279,80	7 108 370,73
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	13,69 %	0,87 %	0,04 %	6,01 %	6,93 %

4.3.4.4 Evolution du ratio de solvabilité

En Milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Créances sur les entreprises	494 200,52	482 913
Défaut	6 838,55	4 640
Autres postes de Bilan	14 663,02	18 922
Risque de crédit sur expositions au titre du bilan	515 702,09	506 476,56
Risque opérationnel	11 065,30	10 650,64
Total Expositions	526 767,39	517 127,20
Fond Propres T1	99 298,99	100 562,45
Fond Propres T2		
Ratio de solvabilité T1	18,85	19,45
Ratio de solvabilité T2	18,85	19,45

4.3.4.5 Comptabilité financière / Réserve latente

Concernant la location longue durée, DTFS tient, en parallèle des comptes sociaux, une comptabilité financière distincte.

Dans les comptes sociaux, la marge brute pour ces contrats correspond à la différence entre les loyers facturés comptabilisés en produits et la dotation aux amortissements des immobilisations louées comptabilisées en charges.

En comptabilité financière, l'encours financier équivaut à la valeur du capital restant dû, augmentée de la valeur résiduelle en fin de contrat. Chaque loyer facturé comprend :

- une part d'amortissement financier correspondant au remboursement du capital restant dû et comptabilisée à l'actif du bilan en diminution de l'encours financier et,
- une part d'intérêt comptabilisée au compte de résultat financier dans les produits d'intérêts.

L'écart d'encours entre la comptabilité financière et la comptabilité sociale est matérialisé par la réserve latente. Au 31/12/2025, le montant de réserve latente est négatif (amortissement plus rapide de l'encours financier par rapport à l'encours social) et s'élève à -2 156 K€. DTFS ne provisionne pas cette réserve latente dans ses comptes sociaux.

4.3.4.6 Evolution effectif moyen au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	35	33
Non Cadres	9	11
Total Effectifs Moyen	44	44

4.3.4.7 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices Montant en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
I. - Situation financière en fin d'exercice :			
a) Capital social.	114 037	114 037	114 037
b) Nombre d'actions émises.	11403700	11 403 700	11 403 700
II. - Résultat global des opérations effectives :			
a) Chiffre d'affaires hors taxe.	5 680	9 073	11 950
b) Résultat avant impôt, amortissements et provisions.	(3 085)	65	2 832
c) Impôts sur les bénéfices.	-	-	-
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions.	(4 522)	(1 521)	(412)
e) Montant des bénéfices distribués (1).	-	-	-
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action (2) :			
a) Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions.	(0,271)	0,006	0,248
b) Résultat après impôt, amortissements et provisions.	(0,397)	(0,133)	(0,036)
c) Dividende versé à chaque action (1).	-	-	-

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide, après avoir pris connaissance du rapport du gestion du Conseil d'administration, d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -412 097,93 euros de la manière suivante :

- Au report à nouveau :

Perte de l'exercice : -412 097,93 euros

Report à nouveau antérieur : -12 043 815,91 euros

Au compte Report à nouveau : 412 097,93 euros

S'élevant ainsi à : -12 455 913,84 euros

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 101 581 086.16 euros et celui des réserves à 0 euros.

Dividendes

L'Assemblée Générale prend acte qu'au titre des trois premiers exercices, il n'a pas été versé de dividendes.

Aucun dividende ne sera versé au titre de l'exercice 2025.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est disponible au siège l'établissement.